

SÉCURISER LA CIRCULATION DES PIÉTONS

Dans la conception de ce réaménagement, la place des piétons a été centrale, « d'où l'idée d'aménager deux axes de circulation sur la place : un premier axe en double sens sur le côté nord de la place et dédié prioritairement à la circulation des véhicules, un second axe côté sud qui va favoriser une circulation apaisée ».

Les places de parking seront redessinées et réparties de manière assez identique à l'existant, avec toutefois une sécurisation du stationnement aux abords de l'école. Cette réorganisation de la circulation donnera un ensemble propice aux mobilités douces.

Pour parvenir à cet équilibre, le square André Berry disparaît, ce qui permettra en particulier de développer les espaces verts autour de l'église.

DÉVELOPPER LES ESPACES VERTS

La valorisation des espaces verts constitue souvent le fil conducteur de tout projet de réaménagement urbain. C'est ainsi que le projet qui a été retenu prévoit le doublement des espaces verts avec la plantation d'arbres et la création d'espaces fleuris constitués de plantes vivaces. Certains abattages d'arbres seront néanmoins nécessaires compte tenu de leur état sanitaire.

Ces aménagements vont donc redessiner le cœur de village, sans le révolutionner tout en créant un climat apaisé où chacun aura sa place, piétons, vélos, voitures favorisant un cadre propice à la promenade et à la fréquentation des commerces. ■ ■ ■

« Nous avons à porter une vision à long terme de notre village. C'est exactement ce que nous faisons avec ce travail de restructuration qui était devenu une nécessité compte tenu de l'état de vétusté des aménagements qui avaient été créés au fil du temps et au coup par coup : en procédant ainsi nous ancrons la commune dans son époque, tout en étant respectueux de son équilibre patrimonial et environnemental. »

Lionel Faye

